



Paix - Travail - Patrie

COFOR-International

# ANNONCE DU 1<sup>ER</sup> CONGRES SUR LES FORETS COMMUNALES EN AFRIQUE CENTRALE

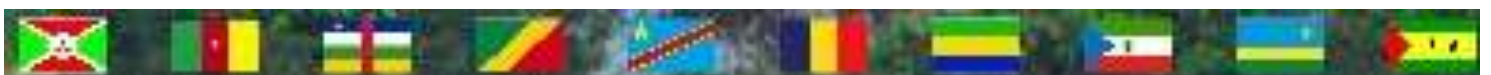
Yaoundé (Cameroun) – du 3 au 6 MAI 2011



Agence canadienne de développement international



Secrétariat technique d'organisation :  
CTFC – BP 15 107 Yaoundé Tél.(237) 22 20 35 12  
Email :ctfc\_cam@yahoo.fr ;  
Site web :www.foretcommunale-cameroun.org



## 1- Contexte :

L'Association des communes forestières du Cameroun (ACFCAM) a présenté les objectifs et les réalisations du Programme d'appui aux forêts communales du Cameroun (PAF2C) dont elle est bénéficiaire et maître d'ouvrage, lors du 1<sup>er</sup> congrès sur les forêts communales d'Afrique de l'Ouest organisé par la CEDEAO et la Fédération nationale des communes forestières de France (FNCOFOR). Ce congrès s'est tenu à Ouagadougou (Burkina Faso) du 15 au 18 juin 2009. L'engagement des élus camerounais et les résultats atteints après 2 ans confirment la pertinence de la gestion durable des ressources naturelles par les collectivités territoriales, en appui au processus de décentralisation, dès lors que les Etats s'engagent dans ce processus. La coopération française (FFEM) et allemande (GTZ) soutiennent le PAF2C depuis son démarrage en 2007. Plus récemment, la coopération canadienne appuie les activités de renforcement de la gouvernance locale dans les communes forestières membres de l'ACFCAM et la FAO finance la partie du programme APV/FLEGT relative à la légalité et à la traçabilité du bois des forêts communales.

D'autre part, un programme d'appui aux forêts communales du Bénin est entré en phase opérationnelle en janvier 2010 sous maîtrise d'ouvrage des communes du Moyen Ouémé et des associations de communes forestières viennent d'être créées au Burkina et en Côte d'Ivoire.

Les associations précitées sont membres de COFOR-International, association internationale créée en 2009 à l'initiative de la FNCOFOR et de l'ACFCAM et dédiée à la promotion de la gouvernance communale des forêts partout dans le monde. A ce jour, COFOR-International compte une dizaine d'associations membres en Afrique, en Europe et en Amérique du Sud.

Les Communes forestières du Cameroun et de France membres de COFOR-International et leurs partenaires de Coopération souhaitent promouvoir cette démarche auprès des collectivités territoriales des pays d'Afrique Centrale membres de la COMIFAC à travers l'organisation d'un congrès des élus des collectivités locales des 10 Etats membres motivés par la création et la gestion durable de forêts communales assises sur le domaine forestier permanent, pour une mise en œuvre effective de la décentralisation.

Pour manifester le caractère politique de cette démarche, ce congrès sera placé sous le haut patronage du Président de la République du Cameroun et accueillera aussi les institutions référentes des communes forestières des 10 pays membres et leurs partenaires.

La COMIFAC soutient cette initiative qui contribue aux objectifs de son plan de convergence, en particulier les axes stratégiques 1 (mise en cohérence des politiques forestières), 5 (lutte contre l'exploitation illicite des ressources forestières) et 7 (implication des populations locales).

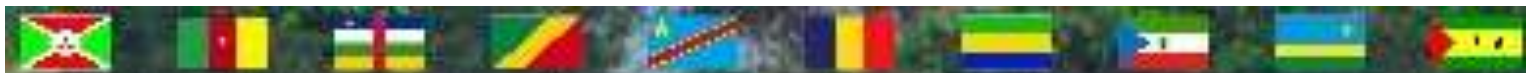
L'organisation de ce congrès a fait l'objet d'une communication du Ministre des Forêts du Cameroun lors de la 6<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC qui s'est tenue les 10 et 11 novembre 2010 à Kinshasa.

## 2- Objectifs :

L'objectif général de ce congrès est de promouvoir la gouvernance des forêts par les collectivités territoriales en Afrique Centrale dans le contexte de la décentralisation et de la lutte contre le changement climatique, conformément au plan de convergence de la COMIFAC et des engagements de la COP 15 de Copenhague (REDD+)

Cet objectif général se décline en 3 objectifs spécifiques :

- Faire connaître, partager et situer dans leur contexte institutionnel les initiatives africaines de création et de gestion durable de forêts communales ;
- Définir une stratégie commune d'organisation des communes forestières et de création des forêts communales dans l'espace COMIFAC, dans le but de lutter contre l'exploitation illégale, le défrichement ou la dégradation des forêts et d'assurer leur gestion durable, sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales ;
- Identifier un ou plusieurs projets régionaux conformes à cette stratégie.



### 3- Public-cible :

- Un Représentant de collectivités locales, Un représentant du Ministère en charge des forêts et le coordonnateur COMIFAC dans chaque Etat-membre engagé dans un processus de gestion décentralisée des ressources naturelles ou intéressé par un projet de création de forêt communale, soit 3 délégués par Etat-membre.

*NB : lorsque l'Etat membre n'a pas encore organisé les collectivités territoriales, il pourrait envoyer des représentants des communautés urbaines ou des membres du REPAR- Réseau de Parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Central e-*

- Les partenaires institutionnels, financiers et techniques des secteurs forêt-environnement et décentralisation en Afrique Centrale ;
- Les organisations internationales, les bailleurs de fonds de la coopération bilatérale et multilatérale, les acteurs de la coopération décentralisée, les agences d'exécution et les bureaux d'études ;
- Les représentants de la société civile.

### 4- Pays d'accueil :

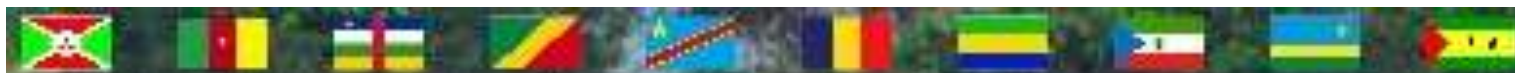
Ce congrès sera organisé à Yaoundé (République du Cameroun) du mardi 3 au vendredi 6 mai 2011.

Ce choix répond à plusieurs critères :

- Dans cet Etat-membre, le processus de décentralisation est très engagé ; la création des forêts communales, partie du domaine forestier permanent, est inscrite dans la loi forestière de 1994 ; à ce jour, 80 communes sont membres de l'ACFCAM, 32 forêts communales sont classées ou en cours de classement, 17 sont aménagées ou en cours d'aménagement sur 452 000 ha et 381 ha ont été reboisés. Le MINFOF vient de signer en novembre 2009 un protocole d'accord avec l'ACFCAM, qui rend le PAF2C éligible à des financements publics (PSFE, IADM, ...) ;
- Il sera possible de visiter une Commune forestière membre de l'ACFCAM et une forêt communale bénéficiaire du PAF2C à proximité de Yaoundé ;
- Le Centre technique de la forêt communale (CTFC), agence d'exécution de l'ACFCAM, instruit actuellement un projet REDD + porté par les communes du Cameroun. Ce projet portera sur le reboisement de savanes sèches (Extrême-Nord), le reboisement de savanes humides (Ouest et Nord-Ouest), l'enrichissement et la protection de forêts dégradées (zone de contact forêt/savane), la gestion de réserves forestières transférées aux communes et la création de forêts périurbaines.
- Yaoundé héberge le Siège de diverses organisations sous régionales sur les forêts du bassin du Congo et de nombreux partenaires institutionnels du développement local y sont représentés : UICN, FAO, CIFOR, CIRAD, SNV, WWF, PNUD,...; les bailleurs de fonds du secteur forêt-environnement y sont très actifs (BM, AFD, SCAC, GTZ, KFW, ACDI, DFID, ...) et travaillent en étroite collaboration à la mise en œuvre du PSFE ;
- La position géographique, l'accessibilité et les infrastructures d'accueil de cette capitale sont favorables à la tenue d'une telle réunion internationale ;
- Le Président de la République du Cameroun a marqué son accord en date du 18 octobre 2010 pour que Yaoundé accueille ce congrès.

### 5- Résultats attendus :

- Un état comparatif du processus de création des forêts communales au sein de la COMIFAC sera dressé au regard des progrès respectifs de la décentralisation, du statut du foncier rural et de la législation forestière dans chaque Etat-membre ;
- Chacun des 10 Etats-membres présentera ses bonnes pratiques et ses expériences de gestion décentralisée des ressources forestières, en application des lois de décentralisation ;
- La pertinence, les atouts, les contraintes et les obstacles à la création des forêts communales seront formellement identifiés et analysés ;





- Une stratégie régionale de développement des forêts communales dans l'espace COMIFAC sera ébauchée ; elle devra s'inscrire dans les axes stratégiques du plan de convergence de la COMIFAC et être éligible au « fonds climatique vert » décidé par la COP 15 de Copenhague ;
- Un projet à caractère pilote et conformes à cette stratégie sera identifié et les communes forestières s'organiseront en association pour en assurer la maîtrise d'ouvrage. En effet, la forêt communale constituera un cadre pertinent de gestion durable et participative des forêts en sécurisant le foncier, en garantissant l'appropriation des investissements par les communes et en facilitant leur acceptation locale.

A partir de l'initiative « REDD + communal » en cours au Cameroun (cf. §4 ci-dessus), le Congrès de Yaoundé pourrait identifier un projet régional porté :

- D'une part, par des communes situées en zone de contact forêt- savane ou en grande périphérie des métropoles ; ces communes, membres de plusieurs pays de la COMIFAC (Cameroun, Congo, RDC, RCA, ...) sont particulièrement exposées à la surexploitation du bois-énergie, à l'exploitation illégale du bois d'oeuvre, à l'extension constante des cultures itinérantes sur brulis, aux feux de saison sèche.
- D'autre part, par des communes situées en zone de savane ; ces communes, membres de plusieurs pays de la COMIFAC (Cameroun, Tchad, Rwanda, Burundi, RCA, RDC, Congo ...) sont très déficitaires en bois-énergie et en bois d'oeuvre et sont menacées par l'érosion des sols, les sécheresses chroniques et la disparition du couvert végétal.

## 6- Ebauche de programme :

- **Mardi 3 mai** : Cérémonie d'ouverture ; présentation des objectifs du congrès ; exposés sur les caractères, l'originalité de la pertinence de la gouvernance communale des forêts ; étude de cas ; exposé des expériences et bonnes pratiques dans chaque Etat-membre.
- **Mercredi 4 mai**: Etat comparatif des stratégies nationales concernant les modalités d'accès des communes à la propriété des forêts, la place respective de la commune et des communautés dans la gestion forestière, le rôle de l'Administration forestière, les mécanismes de financement, ... ; travaux de groupe sur l'ébauche d'une stratégie régionale de développement des forêts communales et sur l'identification de projets régionaux.
- **Jeudi 5 mai** : Visite d'une forêt communale ; séance de travail avec le Conseil municipal ;
- **Vendredi 6 mai**: ébauche de la stratégie régionale et identification de projets pilotes régionaux, sur la base ses travaux de groupe ; recommandations ; cérémonie de clôture.

## 7- Partenaires :

- Co-organisateur du Congrès : Gouvernement camerounais, SE COMIFAC et ACFCAM et FNCOFOR, membres de COFOR-International
- Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)
- Appui technique à l'organisation : le Centre technique de la forêt communale du Cameroun (CTFC) basé à Yaoundé.
- Personnes-ressource : institutions internationales représentées au Cameroun : UICN, CIFOR, FAO, PNUD, WWF, PFBC, SNV ; associations de communes forestières africaines (Bénin, Côte d'Ivoire, Burkina Faso) ou autres (Equateur, Europe, Québec), toutes membres de COFOR-International ; personnes qualifiées (enseignants, chercheurs, experts...)
- Représentants locaux ou régionaux des agences de développement des secteurs forêt-environnement et décentralisation : BM, AFD, SCAC, GTZ, KFW, ACDI, DFID, ...

## 8- Participation et inscription :

Pour toutes informations relatives aux inscriptions et participation bien vouloir manifester votre intérêt auprès du secrétariat technique d'organisation --- **CTFC**  
**email : [ctfc\\_cam@yahoo.fr](mailto:ctfc_cam@yahoo.fr) / [baudelaire\\_K@yahoo.com](mailto:baudelaire_K@yahoo.com) ; Tél/Fax. : (237) 22 20 35 12 / 77 75 79 93** ou auprès du **coordinateur pays COMIFAC (point focal)**.

